



المركز الوطني لتنمية الموارد البيولوجية
CENTRE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES BIOLOGIQUES

Bulletin des Ressources Biologiques



2010 Année Internationale de la Diversité Biologique

La biodiversité c'est la vie, la biodiversité c'est notre vie
(CDB)

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2010 Année internationale de la biodiversité.

Face aux menaces qui pèsent sur elle, la conservation de la diversité biologique est devenue une urgence.

À cette occasion, le CNDRB a élaboré un programme spécial année 2010, à savoir, l'organisation de journées portes ouvertes sur la biodiversité, l'animation d'ateliers de validation des espèces saisies dans la base de données et l'organisation des conférences sur les ressources biologiques.

Dans ce numéro

• Mémorandum d'accord entre le CNDRB et le RIHN	2
• Campagne de Plantation à Laguermi	2
• Forêt et changements climatiques	3
• Base de Données : Inventaire des ressources Biologiques sur le site web	4
• La chauve souris bio-indicateur environnemental	4
• Amphibiens d'Algérie	5
• Plantation du Cyprès du Tassili à Djelfa	5
• Les rapaces en Algérie: statuts et écologie	6
• À propos des Sélaciens de la côte algérienne	7
• La diversité des palmiers en Algérie	8
• Les dunes littorales de Zemmouri El Bahri	9
• Espèces exotiques envahissantes, une menace pour la biodiversité	10
• Extrait de la base de données IRB 2008	11

MÉMORANDUM D'ACCORD ENTRE LE CNDRB ET LE RIHN

Le 16 décembre 2009 un mémorandum d'accord a été signé à Kyoto entre le CNDRB et l'Institut de Recherche Humanité et Nature (RIHN).

Ce mémorandum entre dans le cadre d'un partenariat scientifique pour l'étude d'écosystèmes désertiques.

Le RIHN a initié un projet d'étude des écosystèmes de subsistance humaine au sein des sociétés arabes afin de lutter contre la dégradation des conditions de vie après l'aire du pétrole.

Ces études permettent de mettre en exergue le mécanisme d'autosubsistance et les modes de production chez les peuples arabes qui ont survécu au sein d'un environnement séculaire aride ou extrêmement aride pendant plus de 100 ans. L'étude de ce mécanisme permettra de préparer la vie de l'après pétrole.

L'équipe du RIHN prévoit de continuer les travaux de suivi des deux oasis d'In Belbel et Matriouen (wilaya d'Adrar) initiés par le professeur Kobori et propose d'associer le CNDRB à leur projet.

L'objectif principal du projet proposé (<http://www.chikyu.ac.jp/arab-subsistence/>) conjointement entre le CNDRB et le RIHN est de soumettre des mesures incitatives pour contrôler la dégradation des milieux l'appauvrissement des ressources naturelles et la lutte contre la propagation des espèces invasives.

L'intérêt de l'étude qui entre dans le cadre de l'utilisation durable de la diversité biologique et la gestion rationnelle des écosystèmes, réside dans la présence confirmée de deux espèces animales emblématiques menacées (le Mouflon à Manchettes et la Gazelle), 3 espèces d'Acacia, le Balanites et le Maerua (espèces figurant sur la liste des espèces protégées en Algérie).

Le plateau du Tadmaït dans cette région du Sahara central pourrait constituer un site remarquable.

(Mme. Meziane, D.G. CNDRB)

CAMPAGNE DE PLANTATION À LAGUERMI

Pour pallier aux effets de l'érosion des sols et favoriser la création d'un microclimat, le CNDRB a lancé au sein de son annexe à El Bayadh, une campagne de plantation.



L'embellissement et le reboisement du site s'est fait avec différentes espèces végétales, ainsi que des espèces forestières locales.

Les espèces sont choisies en fonction de leur adaptation aux conditions climatiques de la région.

En plus des 8500 arbres qui ont été plantés en 2008, en 2009, la journée nationale de l'arbre (le 25 octobre) a été célébrée par le CNDRB par une 2ème campagne de plantation de 7015 plants (Tableau ci-dessous).

Plantation 2009 CNDRB LAGUERMI (EL BAYADH)			
Espèces	Individus plantés	Espèces	Individus plantés
Palmier	100	Rosier	130
Washingtonia	100	Yucca	05
Troène	100	Dracaena	05
Prunus	50	Araucaria	05
Peuplier noir	200	Pistachier vrai	500
Bougainvillier rouge	200	Saule pleureur	20
Bougainvillier rose	200	Pin d'Alep	5000
Pommier	50	Melia azédarach	250
Laurier noble	200		
Total : 7015			

M^{me} la Directrice Générale du CNDRB a lancé cette campagne par la plantation de trois *Araucaria araucana*. La campagne de plantation se poursuivra durant toute l'année 2010 (année internationale de la diversité biologique).

(Rachida Mechri,
Cadre Technique, CNDRB, annexe)

FORÊT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Lors de l'atelier «dialogue national sur le changement climatique», un entretien a été effectué avec Jurgen Blaser, chef d'équipe «Environnement et Forêt de l'Intercoopération Suisse».

Quelle est la définition de la forêt par rapport aux changements climatiques ?

Chaque pays doit fournir une définition de la forêt dans le cadre des changements climatiques et plus particulièrement dans celui du mécanisme de Développement Propre.

L'Algérie définit une forêt avec une couverture minimale de 10 à 30%, hauteur minimale des arbres arbustes entre 2 et 5 mètres et une surface minimale du peuplement forestier entre 0.05 et 1 hectare.

Quelles sont les recommandations ?

Il existe plusieurs options à disposition présentées dans le tableau ci-dessous :

Type d'atténuation	Objectifs de l'atténuation	Options d'aménagement
Réduire les émissions des GES	Réduction des émissions dues à la déforestation (REDD)	Engager des forêts pour REDD, comprend aussi la conservation des forêts (maintenir des puits de carbone).
	- Réduire la dégradation des forêts (REDD) - Améliorer les forêts dégradées existantes et aménager les forêts de manière soutenue	- Aménagement soutenu des forêts de production Forêts com munitaires - Aménagement forestier pour la gestion des services environnementaux.
Augmenter la séquestration de CO ₂	Créer de nouvelles forêts (suivant la définition de la forêt dans le cadre du CC).	Forêts plantées, agroforesterie, agro-silvo-pastoralisme.
Substitution de carbone	Substituer les sources d'énergie.	Production de biocarburant ; Utilisation durable du bois

Les forestiers doivent faire des propositions sur les options d'aménagement et les surfaces qu'ils proposent pour l'intégration dans une approche climat/forêt.

Pour les autres types d'aménagement, des incidences financières et techniques sont actuellement en discussions entre les négociateurs.

Après la conférence de Copenhague en Décembre 2009, les options proposées pour la *Réduction des Emission dues à la Déforestation et à la Dégradation*



Parc National de Taza - © P. Selloum

des sols (REDD+) sont considérées comme une option d'atténuation des changements climatiques, et actuellement font l'objet de plusieurs mécanismes incitatifs «pilotes» comme le *Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF)* de la banque mondiale.

Quelles démarches ou conseils à donner pour les forestiers ?

- Choisir l'option d'aménagement : conservation, restauration des terres dégradées, et reboisement
- Définir les types de menaces,
- Impliquer la population riveraine et les sensibiliser à la protection de ce patrimoine,

- Créer des incitations adéquates,
- Créer un système de monitoring et de vérification adéquat pour observer les changements dans le stock de carbone.

(Propos recueillis par *Taous Medjahed*, Cadre Technique, CNDRB, Alger)

AMPHIBIENS D'ALGÉRIE

Les amphibiens font partie d'un monde méconnu représenté par les grenouilles, les crapauds, les salamandres et les tritons.



Femelle de *Bufo viridis*, W. Djelfa

Ils contrôlent les populations d'insectes nuisibles et interviennent dans la réussite des cultures agricoles.

L'inventaire des amphibiens effectué par le CNDRB montre l'existence de 20 espèces, qui se divisent en 04 groupes :

- Salamandre avec 4 espèces,
- Triton avec 4 espèces,
- Crapaud avec 6 espèces,
- Grenouille avec 6 espèces.

Les 20 espèces figurent dans la liste des espèces protégées de l'UICN.



Discoglossa peint- Tikjda © A. Taïbi

L'extinction des populations d'amphibiens est due à la dégradation ou la perte de leurs habitats, les changements climatiques et la pollution (en particulier les pesticides).

(Chafia Haine, Cadre Technique, CNDRB, Alger)

PLANTATION DU CYPRÈS DU TASSILI DANS LA WILLAYA DE DJELFA

En Algérie, il existe une station pilote destinée à la conservation ex-situ de *Cupressus dupreziana* (A. Camus), située au lieu dit maalba (10 km au Sud-Est de la ville de Djelfa).



Le CNDRB a recensé 68 pieds de Cyprès répartis sur une superficie de 2100 m².

La hauteur de ces individus varie entre 1.5 et 3 m, les circonférences entre 15-30 cm.

En l'absence d'actions de protection, cette population subit de fortes pressions anthropozoïques et se dégrade graduellement.

Tout les secteurs concernés doivent élaborer un plan de protection, pour la sauvegarde de ces peuplements, et ce en créant les conditions environnementales favorables.

(Daoudi Belkacem, Cadre Technique, CDRB, Djelfa)

LES RAPACES EN ALGÉRIE

Les Rapaces sont des oiseaux se nourrissant de proies qu'elles soient chassées ou trouvées mortes sous forme de charognes.

État des connaissances

Dans ce qui suit, nous proposons une synthèse des connaissances qui s'échelonnent sur une période de 20 années comprenant les statuts phrénologique, biogéographique, chronologique, d'abondance et de gradient de menace à la lumière des changements qui ont survenu dans les différents écosystèmes et biotopes du pays.

Les Rapaces d'Algérie appartiennent à 05 familles différentes :

PANDIONIDAE (1 espèce)

Pandion haliaetus Balbuzard pêcheur

TYTONIDAE (1 espèce)

Tyto alba Effraie des clochers

ACCIPITRIDAE (25 espèces)

Pernis apivorus (Bondrée apivore), *Elanus caeruleus* (Elanion blanc), *Milvus migrans* (Milan noir), *Milvus milvus* (Milan royal), *Haliaeetus albicilla* (Pygargue à queue blanche), *Gypaetus barbatus* (Gypaète barbu), *Neophron percnopterus* (Vautour percnoptère), *Gyps fulvus* (Vautour fauve), *Torgos tracheliotus* (Vautour oricou), *Aegypius monachus* (Vautour moine), *Gyps rueppellii* (Vautour de Rüppell), *Circus gallicus* (Circaète Jean-le-Blanc), *Circus aeruginosus* (Busard des roseaux), *Circus cyaneus* (Busard Saint-Martin), *Circus macrourus* (Busard pâle), *Circus pygargus* (Busard cendré), *Accipiter gentilis* (Vautour des palombes), *Accipiter nisus* (Epervier d'Europe), *Buteo buteo* (Buse variable), *Buteo rufinus* (Buse féroce), *Aquila pomarina* (Aigle pomarin), *Aquila rapax* (Aigle ravisseur), *Aquila chrysaetos* (Aigle royal), *Hieraetus pennatus* (Aigle botté), *Hieraetus fasciatus* (Aigle de Bonelli).

FALCONIDAE (09 espèces)

Falco naumanni (Faucon crécerellette), *Falco tinnunculus* (Faucon crécerelle), *Falco vespertinus* (Faucon kobez), *Falco columbarius* (Faucon émerillon), *Falco subbuteo* (Faucon hobereau), *Falco eleonorae* (Faucon d'Eléonore), *Falco biarmicus* (Faucon lanier), *Falco peregrinus* (Faucon pèlerin), *Falco pelegrinoides* (Faucon de Barbarie).

STRIGIDAE (6 espèces)

Otus scops (Petit-duc scops), *Bubo ascalaphus* (Grand-duc ascalaphe), *Athene noctua* (Chevêche d'Athéna), *Strix aluco* (Chouette hulotte), *Asio otus* (Hibou moyen-duc), *Asio flammeus* (Hibou des marais).



Aigle royal

Statut

Deux grandes catégories peuvent être distinguées : les nicheurs et les hivernants / passagers, les nicheurs comprennent :

- Les espèces sédentaires telles que : Vautour fauve, Aigle royal, Aigle de Bonelli, Faucon crécerelle, Faucon lanier, Epervier d'Europe, Aigle pomarin.
- Les espèces migratrices mais qui reviennent se reproduire telles que : le Vautour percnoptère, le Milan noir, l'Aigle botté, le Petit duc scops ou Hibou petit duc, Faucon d'Eléonore, Autour des palombes et le Busard cendré.

Certaines espèces sont représentées par des individus différents en hiver et en période de reproduction, dans ce cas, les oiseaux algériens partent en migration en Afrique subsaharienne et en Afrique tropicale alors que l'Algérie reçoit des oiseaux d'Europe.

En période de reproduction ces derniers repartent vers leurs contrées de nidification et les algériens retrouvent leur quartier de reproduction.

C'est le cas de l'Elanion blanc et de la Buse féroce, du Faucon pèlerin, du Balbuzard pêcheur et à moindre mesure du Faucon crécerelle.

Les rapaces nocturnes sont dans l'ensemble des oiseaux sédentaires, très peu étudiés en raison de leur mode de vie.

Les passagers correspondent aux espèces qui effectuent leur migration en passant par l'Algérie à l'aller et au retour ou dans un seul cas telles que le Faucon émerillon, le Faucon kobez, la Bondrée apivore, plusieurs busards.



Vautour fauve

Écologie

L'Algérie recèle des populations de rapaces encore relativement prospères mais les travaux scientifiques les concernant restent malheureusement très rares pendant que des facteurs de modification des biotopes se mettent en place et risquent d'amoinrir cette diversité dans un proche avenir (occupation de l'espace par l'urbanisation, incendies de forêts, abandon des pratiques de pastoralisme et

d'agriculture extensive, dérangement et pillage de nids à des fins d'élevage et de commerce, diverses pollutions... etc.

Le suivi des populations de ces espèces est difficile en raison des caractéristiques de leur mode de vie et surtout de la difficulté à retrouver les sites de nidification pour les observer sans avoir accès au nid dans le but d'évaluer les paramètres de la reproduction comme les dates de ponte, la grandeur de ponte ou le nombre de jeunes, sans déranger les oiseaux.

Il faut signaler également que la reproduction n'est pas régulièrement réalisée chaque année, de nombreux facteurs gèrent cet événement, entre autre la disponibilité alimentaire.



Les Rapaces dépendent fortement de leurs milieux, des milieux de plus en plus soumis à des pressions anthropiques. Les grands espaces étant généralement cultivés, les nouvelles techniques agricoles et l'utilisation massive de pesticides réduisent les populations de proies constituées principalement de Reptiles, de Rongeurs et de Passereaux.

Cette réduction des proies a des incidences, dans un premier temps sur la productivité de jeunes et par la suite sur la densité de l'espèce. Un autre facteur défavorable réside dans l'aménagement des zones rurales et des ensembles écologiques naturels qui voient leur occupation ou leur utilisation par l'homme de plus en plus accrue.

(Aïssa Moali, Professeur, Université de Bejaia)

À PROPOS DES SÉLACIENS DE LA CÔTE ALGÉRIENNE

Les poissons cartilagineux (sélaciens et bradyodontes) sont représentés par les requins, les anges de mer, les raies et les chimères. Les Sélaciens constituent une ressource halieutique importante. Beaucoup d'espèces de ce groupe zoologique font l'objet de captures ciblées et sont consommés par la population algérienne.

L'inventaire de ces espèces effectué par le CNDRB à partir des références de base (Dieuzeide et al.1953 ; Darley et al.1986 ; Grimes, 2005 ; Hemida, 1998, 2001, 2005) révèle la présence dans les eaux algériennes de 58 espèces (tableau ci-contre).

Nombre de Sélaciens en Algérie.	
Poissons cartilagineux	Nombre
Requins	30
Raies	15
Raies pastenagues	3
Raie manta	1
Anges de mer	2
Torpillles	3
Aigles de mer	2
Poissons guitare	2
Total	58



Raie bouclée



Requin cuivre

Parmi les requins on signale la présence de deux espèces considérées comme rares dans le bassin algérien : le requin féroce *Odontaspis ferox* et le requin blanc *Carcharodon carcharias*. Le requin cuivre, *Carcharhinus brachyurus* apparaît régulièrement au large des côtes algériennes. Le requin marteau commun *Sphyrna zygaena* (2.5m) a pratiquement disparu de ces eaux. En Méditerranée, aucune attaque de requin n'a été signalée ces dix dernières années, cette information plaide par elle-même pour contredire la mauvaise réputation des seigneurs de la mer, qui eux sont réellement en danger à cause de la pêche intensive qui les cible.

Les raies proprement dites sont représentées par 15 espèces. Certaines d'entre elles considérées comme fréquentes, ont tendance à se raréfier *Leucoraja circularis*, *Leucoraja melitensis* et *Leucoraja naevus* ou à disparaître *Rostroraja alba* (Hemida F. et al., 2007).

Par contre, la Raie bouclée *Raja clavata* est fréquente et abondante.

On peut également citer d'autres batoides comme l'aigle de mer, la raie pastenague, la raie papillon et la raie manta, cette dernière, est capturée régulièrement et en grandes quantités par les pêcheurs algériens pendant les mois de décembre et janvier.

(Leila Hammache, Cadre Technique, CNDRB, Alger)

Photos : Hemida F.

LA DIVERSITÉ DES PALMIERS EN ALGÉRIE

Une inquiétude qui nécessite de la vigilance pour la promotion et la commercialisation.

En Algérie, seul le Doum (*Chamaerops humilis*) existe à l'état naturel, c'est une espèce accompagnatrice des forêts circumméditerranéennes. Toutes les autres formes de palmiers sont introduites.

Le Doum constitue de belles touffes isolées ou groupées dans les jardins publics ou dans les espaces verts (Jardin de la liberté, jardin de

Prague à Alger), son utilisation dans l'artisanat n'a pas connu une véritable promotion, le jardin d'El-Hamma (ex Jardin d'essais) renferme plus de cinquante espèces :

Les *Washingtonia*, très haut, constituent une belle allée centrale, les *Caryota* sont aujourd'hui en phase critique de vieillissement (ce genre de palmier, ne fleurit qu'une seule fois et meurt ensuite).

Mis à part les deux pieds de *Phoenix roebelinii*, les autres espèces du genre *Phoenix* ont du subir des croisements interspécifiques non contrôlés et ont donné des individus hybrides difficilement reconnaissables.

Les palmiers dattiers (*Phoenix dactylifera* L.) constituent la composante principale de toutes les oasis et une richesse variétale de plus de 1000 cultivars, bien que la force du marché d'exportation n'encourage que très peu de variétés, les usages locaux favorisent une grande diversité.

En dehors du jardin d'El-Hamma et des palmeraies, les palmiers décorent de nombreuses rues dans les villes algériennes, par le passé, l'espèce de choix était le *Phoenix canariensis*, mais à cause de sa croissance lente, les décorateurs se sont orientés ces dernières années vers les *Washingtonia* pour embellir les belles allées des villes côtières et parfois même des villes sahariennes.

D'autres espèces sont depuis peu utilisées pour l'embellissement des espaces verts, *Arecastrum romanzoffianum* décore les places des villes depuis l'époque coloniale ; *Phoenix roebelinii* ou palmier de mékong (véritable palmier nain) et *Trachycarpus fortunei*, (sous les ponts ou à l'aéroport), et enfin le *Chamaedorea* sp est récemment apparu chez les pépiniéristes et les amateurs et représente la plante de «rêve » pour décorer les intérieurs.

L'inquiétude dans la promotion et la commercialisation des palmiers vient d'une espèce nuisible dévastatrice de tous les palmiers sans distinction.

Le Charançon rouge ou *Rhynchophorus ferrugineus* (Olivier 1790) est un insecte redoutable qui se développe de manière cryptique (larves invisibles pendant des mois).

Les palmiers attaqués ne présentent que très peu de symptômes, une fois l'insecte à l'intérieur, le stipe du palmier est complètement vidé, celui-ci meurt subitement, et libère des centaines d'insectes adultes.

Avec une ponte entre 100 et 300 œufs par femelle, ce



Parc de Galland © A. Taïbi

ravageur a une capacité de destruction considérable.

Originaire des régions tropicales du sud-est asiatique, le charançon est signalé dès 1985 au Moyen Orient où il a colonisé la quasi-totalité des pays en une dizaine d'années.



Les échanges commerciaux sont la principale cause de sa dissémination mondiale.

Déclaré en Egypte en 1992, en Espagne (1994), au sud du Japon (2000) puis en Italie, îles Canaries, Turquie (2005), en Corse et dans le sud de la France en 2006. Il est apparu récemment au Maroc (2008).

Le charançon rouge attaque toutes les espèces de palmiers sans exception, il constitue un véritable fléau à l'échelle mondiale. Dès sa détection les palmiers infestés doivent être abattus, traités et brûlés.

La vigilance oblige d'instaurer des pièges à phéromones pour détecter sa présence précoce.

En s'attaquant à tous type de palmier ce parasite représente une menace plus grave que celle de la fusariose (Bayoud) ou de la maladie de la feuille cassante ; d'où la nécessité pour l'Algérie d'effectuer des contrôles phytosanitaires très strictes lors de l'importation de tout espèce de palmier.

(Abderrahmane Benkhalifa, Enseignant chercheur, ENS KOUBA, Alger)

LES DUNES LITTORALES DE ZEMMOURI EL BAHRI

Elles sont parmi les plus remarquables du littoral algérois, longtemps considérées comme de vastes étendues sans grand intérêt, elles furent abandonnées et utilisées presque exclusivement à l'extraction de sable.

Ces zones offrent d'excellents milieux riches en espèces végétales et animales ainsi qu'en ressources hydriques. Ces paysages particuliers constituent également un potentiel balnéaire.



La diversité des conditions physiques régnant dans ces zones et la fragilité des écosystèmes qui les composent favorisent leur dégradation.

Ce processus est accentué par les activités humaines non respectueuses des équilibres naturels.

La végétation présente une hétérogénéité dans sa composition floristique et dans sa physiologie. Depuis le bord de mer jusqu'à la lisière de la forêt nous distinguons :

Sur la dune mobile : une pelouse à *Diotis maritima*, *Ammophila arenaria* et *Agropyron junceum*

Sur la dune semi-fixée : une pelouse à *Ammophila arenaria*, *Pancretium maritimum*. Une pelouse à *Lotus* et *Ononis* constitue une zone intermédiaire entre la dune semi-fixée et les dunes mobiles.

Sur la dune fixée : un matorral plus ou moins impénétrable : à *Pinus halepensis*, *Quercus coccifera*, *Juniperus phoenicea* et quelques lianescentes.

Il faut signaler que la formation de ces dunes est séculaire, d'où la nécessité de penser à conserver ces larges espaces naturels qui constituent une richesse biologique non négligeable et des paysages uniques par leur beauté.

Pour cela il est recommandé donc, dans un premier temps de faire une évaluation précieuse et complète de ce site, basée sur des critères biologiques, écologiques, socio-économiques et culturels pour servir de base à un modèle de réhabilitation.

(Leila Kadik, Maître de Conférence, Directrice de Recherches FSB-USTHB)

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES, UNE MENACE POUR LA BIODIVERSITÉ

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) constituent l'une des menaces émergentes sur la biodiversité, les équilibres écologiques, la santé ainsi que les fonctions économiques des écosystèmes.

Selon l'IUCN (**Red Data Book**), les EEE sont l'une des causes majeures d'extinctions des espèces (*Tableau ci-contre*).

Nombre d'espèces éteintes et d'espèces menacées au niveau mondial (IUCN, 2007)		
Menaces	Espèces éteintes	Espèces menacées
Perte d'habitat naturel	163	7830
Prélèvements directs (chasse, pêche, récolte)	70	1631
Espèces exotiques envahissantes	105	1366

EXEMPLES D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN ALGÉRIE

L'Ailante glanduleux

Ailanthus altissima (Miller Swingle), introduit en Algérie comme arbre d'ornement, cette espèce peu exigeante et à croissance très rapide, entre en compétition avec les espèces autochtones pour la lumière et l'espace. L'Ailante est envahissante au niveau du jardin d'El-Hamma.



Ailante glanduleux
(F. Nabi)

La Tourterelle Turque

Streptopelia decaocto (Frisvaldszky, 1838), Concurrence l'habitat de la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*).



Tourterelle Turque
(A. Moali)

La Gambusie

Gambusia affinis (Baird et Gérard, 1853), originaire du S.E. des Etats-Unis, et introduite en Algérie en 1926. Prédateur et vorace, ce poisson s'attaque à de nombreux insectes aquatiques et les alevins de poissons ou de batraciens.



Gambusie
(Helmut Zibrowius)

Le Corail

Oculina patagonica (De Angelis, 1908), observé en Algérie au niveau des îles Habibas par Bachet (2005) et Harmelin (2007). Cette espèce thermophile encroûte les substrats rocheux.



Le Corail
(J.G Harmelin)

Le 3ème rapport national de la CBD attire l'attention sur les pertes de la biodiversité qui sont liées à la prolifération des EEE, au demeurant qui restent à être évaluées.

L'absence d'un référentiel national relatif aux données concernant les invasions biologiques en Algérie constitue une contrainte pour une évaluation objective des interactions espèces invasives—biodiversité, d'où la nécessité de promouvoir la recherche scientifique dans ce domaine ainsi que la mise en place de ce type d'instrument (référentiel national).

Certains espèces introduites en Algérie peuvent devenir extrêmement envahissantes si aucune action n'est menée, l'exemple du Figuier de Barbarie (*Opuntia ficus-indica* L. Mill.) illustre cette tendance.

Cette espèce envahit progressivement les tombes romaines de Tipaza au détriment de la flore autochtone tel que les lilacées.

Une action conjointe des différents acteurs (secteurs) concernés doit être menée, afin d'améliorer la détection précoce (système de veille).

L'éradication ou le contrôle des invasions biologiques. Parallèlement, une action de sensibilisation permettra de limiter l'introduction et la propagation des EEE.

Le CNDRB a créé sur son site web, un espace consacré aux espèces invasives, à travers cet espace, le CNDRB offre aux chercheurs, étudiants et amateurs l'opportunité de participer à l'enrichissement de la liste des EEE en Algérie :
<http://www.cndrb.dz/Le22mai.php>

Fahima Nabi, Cadre technique, CNDRB, Alger

EXTRAIT DE LA BASE DE DONNÉES IRB 2008

Ammotragus lervia Pallas, 1777 communément appelé mouflon à manchettes, une espèce classée vulnérable et menacée selon le statut de conservation de l'UICN.

Elle est protégée selon le Journal officiel (Décret n° 83-509 du 20 août 1983).

Cette espèce est autochtone des montagnes pré-désertiques des Atlas de l'Afrique du Nord et des régions rocheuses du Sahara.

Le mouflon à manchettes peut rester sans boire durant de longues périodes dans le désert, grâce à la condensation nocturne et à l'humidité contenue à l'intérieur des végétaux qu'il mange. Ses effectifs sont en baisse en raison des modifications de son environnement et de la chasse abusive.



Le mouflon à manchette est un gibier très estimé, ce dernier risque de disparaître dans ses territoires d'origine si des mesures ne sont pas prises d'urgence, tel que le dénombrement et la répartition de l'espèce ainsi qu'un programme de multiplication pour assurer la viabilité de l'espèce pour leur maintien à long terme.

LISTE DES ESPÈCES PROTÉGÉES EN ALGÉRIE

Addax - Agame de Biberon - Aigle botté - Aigle Criard - Aigle De Bonelli - Aigle ibérique - Aigle pomarin - Aigle ravisseur - Aigle royal - Avocette Élégante - Balbuzard pêcheur - Belette de Numidie - Bondrée Apivore - Bruant ortolan - Busard Pale - Busard Saint Martin - Buse féroce - Buse variable - Butor étoilé - Caméléon commun - Caracal - Cerf de Barbarie - Chat de Margueritt - Chat sauvage - Chevêche D'Athéna - Chouette Hulotte - Cincle Plongeur - Cistude d'Europe - Cormoran Hupée - Courlisà bec grêle - Daman de rocher - Echasse blanche - Ecreuil de Barbarie - Effraie des clochers - Emyde lépreuse - Engoulevent à collier roux - Epervier D'Europe - Etourneau unicolore - Faucon D'Eleonore - Faucon émerillon - Faucon hobereau - Faucon lanier - Faucon pèlerin - Fennec - Flamant rose - Fouette queue - Fuligule nyroca - Gazelle dama - Gazelle de Cuvier - Gazelle des dunes - Gazelle dorcas - Genette - Goéland D'audouin - Goundi de l'Atlas - Goundi du Mزاب - Goundi du Sahara - Grand Cormoran - Grand requin blanc - Grue cendrée - Guépard - Gypaète barbu - Hibou Des Marais - Hibou Moyen Duc - Hyène rayée - Ibis chauve - le Singe Magot - Lérot - L'Outarde houbara - Loutre - Mangouste - Marsouin - Martinet Des Maisons - Milan noir - Milan royal - Mouflon de Barbarie - Oie cendrée - Oryx blanc - Outarde Barbue - Panthère - Petit Duc scops - Pingouin Torda - Pipistrelle du désert - poisson-chat géant du Mékong - Porc-épic - Pygargue à queue blanche - Renard famélique - Sarcelle marbrée - Serval - Sittelle Kabyle - Spatule blanche - Tadome casarca - Tadome de belon - Talève sultane - Tortue grecque - Turnix Mugissant - Varan du désert - Vautour fauve - Vautour oricou - Vautour percnoptère - Zorille de Libye



المركز الوطني لتنمية الموارد البيولوجية
CENTRE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES BIOLOGIQUES

Dar Dounia : 11, Rue Med Tazairt
Bab El-Oued 16 000 Alger, Algérie.

Tél./Fax : +213 (0) 21 96 59 78

www.cndrb.dz

